

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/01/2022  
Reçu en préfecture le 20/01/2022  
Affiché le  
ID : 030-213001050-20220115-DEL001-DE



L'an deux mil vingt deux et le quinze janvier à dix heures,  
Le conseil municipal de la commune de DOUBRIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 10 janvier 2022

Nombre de Conseillers :	
En exercice	11
Présents	8
Procurations	2
Votants	10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, SANCH Chantal,  
JOSSINET Gaëlle, Mrs SAUVAIRE Marc, ESCANDE Renaud, PONCELET  
Jean-Marie, BALSAN Laurent.

Absents : ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude, RAGUES Christian

Procurations : THION Jean-Claude pour LEBEAU Irène, ALBE Jean-Luc pour  
ESCANDE Renaud

**Vote :**

Pour : 10

Abstention :

Contre :

### AVENANT MARCHE DE TAVAUX PLACE DES 3 ERMITES

Mme le maire expose,

En raison des éléments suivants, exposés par le maitre d'œuvre :

- Dans la Rue de l'Eglise, des plans de récolement erronés ont nécessité la reprise des réseaux humides sur un linéaire plus important que ce qui était normalement prévisible. Ainsi une extension des réseaux a dû être effectuée pour le raccordement de l'assainissement du gîte communal.
- Les travaux de décaissement de la place des 3 ermites ont montré qu'il était nécessaire de conforter l'assise des remblais.
- Les travaux de décaissement du mur de soutènement au Sud de la place des 3 ermites ont permis de constater que celui-ci n'était pas convenablement lié. Une poutre de renforcement est donc nécessaire pour assurer la cohésion de la tête de ce mur de soutènement.

Le montant initial des travaux est à réévaluer avec une augmentation de 33 369€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide cet avenant pour un montant de 33 369€ TTC
- charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en Mairie, le 15 janvier 2022

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

